

Décision

Générale

colonial

Décision n° 42-386-1929 nommant M. Dupont chef du bureau des contributions directes.

n° 42-386-1929

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 janvier 1929

Numéro JO
n° 386 du 31/01/1929

Date du numéro
31 janvier 1929

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la décision n° 77 du 16 février 1929 nommant M. Mary, chef du bureau des contributions directes

Vu la décision n° 528 du 39 octobre 1928 secrétariat général

Vu les nécessités du service,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Les décisions n° 77 et 528 des 16 février et 39 octobre 1928 sont et demeurent rapportées. Art. 2. — Dupont, adjoint des services civils est nommé chef du bureau des contributions directes en remplacement de M. Mary, administrateur des colonies titulaire d'un congé de convalescence. Art. 3. — La passation de service donnera lieu à l'établissement d'un procès-verbal. Art. 4. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

CHAPON-BAISSAC.